



## ENCADRANT TECHNIQUE - 35 H

 Arrêté du 23 février 2012  
(Travail en sous-section 4 du Code du Travail)



### PUBLIC CIBLE

L'employeur ou tout travailleur ayant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

### PRE-REQUIS OBLIGATOIRES

- ✓ Certificat médical d'aptitude au poste de travail nominatif selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Maîtriser la langue française (lire et écrire)  
Pour les formations en langue étrangère, nous consulter

### OBJECTIFS

- ✓ Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- ✓ Etre conforme aux obligations réglementaires
- ✓ Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

### CONTENU DE LA FORMATION



- ✓ Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- ✓ Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- ✓ Exigences réglementaires : code de la santé publique
- ✓ Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)
- ✓ Code du travail
- ✓ Code de l'environnement (gestion des déchets)
- ✓ Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- ✓ Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'intervention sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- ✓ Connaître les produits ou procédés de substitution
- ✓ Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur
- ✓ Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- ✓ Les équipements de protection (EPI, EPC)
- ✓ Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- ✓ Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

### METHODES MOBILISEES

- ✓ Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes)
- ✓ Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.
- ✓ Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)

## ENCADRANT TECHNIQUE - 35 H

### METHODES MOBILISEES (suite)

- ✓ QCM de contrôle en début de journée(s)
- ✓ Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)
- ✓ Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- ✓ Support : livret de formation individuel
- ✓ Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

#### Organisation de la session :

- ✓ Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
  - ✓ 5 jours de formation, soit 7h en face à face pédagogique (total : 35 heures)
- Cette session sera dispensée sur deux semaines : 2 jours la première semaine puis 3 jours, la seconde.
- Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine. Tarif : nous consulter

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Tx de réussite : 99%\*



Modalités d'obtention  
(l'ensemble des épreuves est  
à valider) :

Epreuve théorique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Epreuve pratique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

La totalité des blocs de  
compétence doivent être  
validés.



Nos formations sont ouvertes  
aux travailleurs en situation de  
handicap dans le respect de  
l'arrêté du 23 février 2012. Nous  
consulter.

Les modalités sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

- ✓ **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment au(x) :
  - Risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
  - Règlementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
  - Documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
  - Moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
  - Destinataires du mode opératoire
- ✓ **Epreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
  - Evaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
  - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
  - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
  - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20

**A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger les modes opératoires et encadrer des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

 **04 78 28 27 98**  
 **contact@kapi-formations.com**  
Tarifs : consultables sur notre site

[www.kapi-formations.fr](http://www.kapi-formations.fr)

\*Base : 998 stagiaires